

Décision

Générale

colonial

Décision n° 956 Personnel européen

n° 956

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1946

Date de publication
1 août 1946

Date du numéro
30 septembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé d'un mois à solde entière, à pas ser à l'Arta. est accordé à Mme Hulman,dame employée auxiliaire (3° catégorie). Pendant l'absence de M Hulman le service du hall des informations sera confié a Mme Liaudet. Mme Liaudet sera à cet effet engagée pour un mois aux mêmes conditions que Mm Hulman.